



## FIN D'UNE LOCATION – PRÉAVIS DE 3 MOIS

AVIS DONNÉ PAR LE LOCATAIRE (LOCATION À L'ANNÉE)

### Renseignements sur la personne recevant l'avis (locateur ou son mandataire)

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Téléphone	Courriel
-----------	----------

### Adresse

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse
-----------------------------------	---------

Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
-------------------	------------------------	-------------

### Renseignements sur la personne donnant l'avis (locataire)

Nom complet tel qu'il apparaît dans la convention de location

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse
-----------------------------------	---------

Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
-------------------	------------------------	-------------

Téléphone	Courriel
-----------	----------

Numéro d'appartement (facultatif)	Adresse
-----------------------------------	---------

Ville ou localité	Province ou territoire	Code postal
-------------------	------------------------	-------------

Date de fin de la location (Le locataire doit avoir libéré les lieux au plus tard à 13 h ce jour-là.)

AAAA - MM - JJ

AAAA - MM - JJ

Signature du locataire

Date

- Cet avis peut être utilisé par un **locataire** pour mettre fin à une **location à l'année**. Cet avis **ne peut pas** être utilisé pour une location à la semaine, au mois ou à durée déterminée.
- Le locateur doit recevoir le présent avis **au plus tard le jour précédent celui où le loyer est exigible et au moins trois mois avant la fin de la location**. Par exemple, si le locataire veut mettre fin à la location le 31 juillet et que le loyer est exigible le premier du mois, le locateur doit recevoir l'avis au plus tard le 30 avril.
- Le locataire doit signifier le présent avis au locateur en le lui remettant en main propre ou en l'envoyant par la poste à son adresse de signification. Le locataire peut signifier l'avis par courriel s'il a le consentement écrit du locateur.
- L'avis est considéré comme ayant été reçu cinq jours après sa mise à la poste. L'envoi de l'avis par courrier recommandé n'est pas obligatoire. Il peut toutefois être utile pour avoir une trace des dates d'envoi et de réception.
- Veuillez conserver une copie du présent avis et consigner sa date d'envoi ainsi que sa date de réception.

- Pour contester le présent avis, le locateur doit présenter une demande de règlement des différends au Bureau de la location résidentielle **dans les 14 jours suivant sa réception**.
- Si l'avis contient une erreur ou que la date de fin de la location est erronée, l'avis ne devient pas non valide pour autant. Si la date de fin de la location ne respecte pas la *Loi sur la location résidentielle*, la date de prise d'effet de l'avis est la première date respectant la *Loi*.
- Pour en savoir plus, consultez le [yukon.ca/fr](http://yukon.ca/fr).

Les renseignements personnels fournis dans le présent formulaire sont recueillis, utilisés et communiqués conformément aux alinéas 15a) et 15c) de la *Loi sur l'accès à l'information et la protection de la vie privée* et à la *Loi sur la location résidentielle*. Ils seront utilisés aux fins d'application de ces lois et de leurs règlements. Pour en savoir plus sur la collecte des renseignements personnels, communiquez avec le Bureau de la location résidentielle par courriel à [rto@yukon.ca](mailto:rto@yukon.ca); par la poste à C.P. 2703, Whitehorse (Yukon) Y1A 2C6; ou par téléphone au 867-667-5944.